

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240604-D2024-5-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2024

délibération :
D_2024_5_10

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 33

Votants : 37

Objet : Tourisme
Convention ACTT

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 04 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 28 Mai 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Pouvoirs :

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARATON Yvon, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame SAUZE Magalie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Le Petr de Gâtine a été retenu au dispositif régional ACTT «Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La convention 2024-2027 proposée a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Région NA et les collectivités sélectionnées au sein de l'appel à projet, pour l'obtention de financements régionaux des porteurs de projet publics ou privés du territoire.

Rappel de l'enjeu :

Accompagner aux changements les territoires et les acteurs publics et privés de la filière touristique de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable.

Les priorités stratégiques du tourisme pour le PETR issues de l'auto-diagnostic environnemental s'articulent autour de 3 axes :

Axe 1 : élaboration d'une charte de tourisme durable propre au territoire

Axe 2 : travailler à l'inclusion des personnes en situation de handicap, pour leur permettre l'accès à l'offre

Axe 3 : inciter à la gestion des déchets sur les sites touristiques de l'espace public en libre accès et les axes dédiés à l'itinérance

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur et notamment la compétence Promotion du tourisme

Vu la délibération n°2022.1740.SP de la Séance Plénière du Conseil Régional du 17 octobre 2022 approuvant le

dispositif Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques de Nouvelle-Aquitaine

Vu le Contrat de Développement et de Transition PETR Pays de Gâtine 2023-2025 approuvé lors de la séance plénière du 21 juin 2022

Vu la délibération n°2023.490.SP de la Séance Plénière du 27 mars 2023 relative à l'approbation des orientations fixées par la Feuille de route Tourisme durable Nouvelle-Aquitaine 2023-2028

Vu la délibération N°2024.333.CP de la Commission Permanente Régionale du 25 mars 2024 validant la candidature du PETR du Pays de Gâtine à l'appel à projet «Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » - AAP ACTT

Considérant les nombreux et nouveaux défis que doit relever le secteur du tourisme (transitions environnementales, énergétiques, sociales et économiques)

Considérant la stratégie engagée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour apporter des réponses aux problématiques rencontrées sur le territoire Val de Gâtine dans le cadre de l'AAP - ACTT

Considérant le projet de convention de partenariat proposé par la Région pour l'ACTT 2024-2027 du PETR du Pays de Gâtine

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Région, le PETR du Pays de Gâtine, la CC Airvaudais Val du Thouet et la CC Parthenay Gâtine pour une durée de 3 ans.**

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 04/06/2024
Publié le 14/06/2024
Transmis en sous-préfecture le 14/06/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

